



**Mairie - 25660 Gennes**

1 rue du Lavoir

Tel : 03 81 55 75 32

Fax : 03 81 55 91 41

E-mail : [commune.gennes@orange.fr](mailto:commune.gennes@orange.fr)

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2014 (début de la séance à 19h30)**

Présents : MM. Daniel Bobillier, Michelle Dodane, Gilles Dumas, Bernard Grappey, François Léchailler, Maryse Millet, Patrick Modica, Paulina Requena, Thérèse Robert, Christophe Simon, Florent Vallot, Alexandra Ardiet (arrivée à 20h15, à partir du point n° 3)

Absent excusé : M. Jean Simondon

Procurations : de Mme Alexandra Ardiet à M. Gilles Dumas (jusqu'à son arrivée) et de M. Jean Simondon à Mlle Paulina Requena

Participait également à la réunion : M. Théophile Marguet, secrétaire de mairie

### **1- Comptes administratifs 2013**

Conformément à la réglementation, Madame le Maire se retire de la salle pour le vote des comptes administratifs 2013 après les avoir présentés. Ces documents, qui retracent l'ensemble des opérations comptables de l'année venant de s'écouler (résultats indiqués dans le tableau ci-dessous), sont approuvés par 11 voix pour et 1 voix contre.

	Résultats de fonctionnement 2013	Résultats d'investissement 2013	Résultats globaux 2013	Résultats de clôture 2013 (tenant compte des reports des années précédentes)
Budget communal	225 566.17 €	-181 851.11 €	43 715.06 €	78 695.82 €
Budget forêt	19 205.53 €	-2 317.42 €	16 888.11 €	16 491.00 €
Bud. assainissement	22 483.27 €	-6 454.18 €	16 029.09 €	43 831.45 €
Budget CCAS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 167.15 €
Bud. Prés Preney*	-45 347.71 €	9 153.61 €	-36 194.10 €	0.00 €

*\* Le budget du lotissement des Prés Preney est déficitaire au niveau de ses résultats 2013 en raison du reversement de la totalité de ses excédents sur le budget principal en fin d'année. Cette opération a permis de mettre fin aux réserves constituées sur ce budget pour être en mesure de le clôturer (point n° 7 de la séance).*

### **2- Comptes de gestion 2013 du receveur**

Les comptes de gestion, correspondant aux écritures comptables communales tenues en double par les services de la Direction des Finances Publiques, étant conformes aux comptes administratifs communaux, ils sont approuvés majoritairement par le conseil municipal (12 voix pour et 1 voix contre).

### 3- Taxes d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti 2014

Le conseil municipal, par 8 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, décide de fixer les taux des impôts locaux 2014 comme suit, avec une augmentation de 1.49 % par rapport à 2013, à savoir :

Taxes	Taux de 2013	Taux votés	Bases d'imposition	Produit attendu
Taxe d'habitation	12.06 %	12.24 %	685 700 €	83 930 €
Taxe foncier bâti	14.80 %	15.02 %	564 100 €	84 728 €
Taxe foncier non bâti	25.04 %	25.41 %	22 200 €	5 641 €
				174 299 €

Cette augmentation, supérieure à l'inflation (0.7 % en 2013), a pour objectif de compenser en partie le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité qui n'est plus versée aux communes depuis cette année.

### 4- Budgets 2014

Les budgets 2014 sont approuvés par 12 voix pour et 1 voix contre, avec les prévisions globales suivantes :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Commune	Fonctionnement	538 366 €	566 113 €
	Investissement	487 970 €	503 896 €
Forêt	Fonctionnement	96 417 €	96 491 €
	Investissement	25 972 €	25 972 €
Assainissement	Exploitation	20 368 €	60 106 €
	Investissement	17 378 €	29 070 €
CCAS	Fonctionnement	1 300 €	2 327 €

En raison des prochaines échéances électorales, les seules dépenses prévues en investissement correspondent à celles qui s'avèrent nécessaires à l'aboutissement des projets engagés sur les précédents exercices budgétaires. Des marges de manœuvre, sans réelle affectation, ont toutefois été portées sur certains comptes pour permettre à la prochaine équipe municipale d'engager des travaux sans systématiquement recourir à une modification budgétaire.

### 5- Subventions aux associations

Suites aux sollicitations reçues, par 12 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide de verser les subventions suivantes : 100 € à l'ADMR, 50 € à la Banque alimentaire, 280 € au Foyer socio-éducatif du collège de Saône, 50 € aux Jeunes sapeurs pompiers du Plateau, 50 € aux Restos du cœur, 50 € au Secours populaire et 50 € à l'USEP.

### 6- Indemnité de gardiennage de l'église

Une indemnité de 100 € est versée à l'Abbé Vernerey pour le gardiennage de l'église au titre de l'année 2014 (12 voix pour et 1 abstention).

### 7- Clôture du budget annexe « lotissement des Prés Preney »

En raison de la vente de la totalité des terrains de ce lotissement avant le début de l'exercice budgétaire 2014 et du reversement de l'ensemble des excédents de ce budget sur le budget communal en 2013 (élément évoqué sur le point n° 1 du compte-rendu nommé « comptes administratifs 2013 »), le budget des Prés Preney, par 12 voix pour et 1 voix contre, est clôturé.

## **8- Remboursement de frais professionnels à un agent**

Les déplacements de Madame Vienny avec son véhicule personnel, qui ont été nécessaires pour l'achat du matériel et des goûters du CLSH de février, lui sont remboursés sur la base du tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe, soit 4.70 € (12 voix pour et 1 abstention).

## **9- Remboursements d'assurance**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les remboursements d'assurance suivants :

- 870 € (remplacement du dôme de désenfumage de la salle polyvalente suite à la tempête de grêle de juin 2012) ;
- 269 € (montant de la franchise pour le remplacement d'un bec de rue suite à un sinistre, reversée à la commune en raison de l'obtention d'un recours).

## **10- Encaissement d'un chèque du Comité des fêtes**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte un remboursement de 396 € du Comité des fêtes suite à un problème de facturation.

\*\*\*\*\*

## **Informations diverses**

**Naissance** : Grégoire Bouchereau, dont les parents sont domiciliés rue des Vignes, a vu le jour à Besançon le 17 février dernier. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre village et félicitons les parents pour cet heureux évènement.

Le secrétaire de mairie,  
T. Marguet

# RASSEMBLEMENT FITNESS

## 22 MARS 2014

### SALLE DES FÊTES de GENNES

13h30 Accueil

13h45 Easy Dance Manon

14h30 Aéro Dance Saben/D

15h30 ZUMBA PARTIE 2h Antoine Romain Yoan Montassard



Tarif 20 euros avant le 15 mars 2014  
25 euros après le 15 mars 2014  
Renseignement et inscription ESPASS FORM 06 26 80 28 56



*Tarif préférentiel pour les adhérents de l'A.F.R. de Gennes*

*Renseignements auprès de Valérie Laroche (03 81 55 78 97)*

# GENNES



# VIDE GRENIERS

Organisé par le Comité des Fêtes

**Dimanche  
13 avril 2014**

**Parking de la  
Salle polyvalente**



**Ouvert UNIQUEMENT  
aux particuliers**

**Renseignements - inscription : 03 81 55 76 42**

# Enquête : Avez-vous vu la Chouette effraie ?

*Si vous avez observé la « Dame Blanche » près de chez vous, participez à l'enquête !*

## Pourquoi une enquête ?

Cette enquête permettra de mieux connaître la répartition de sa population. Grâce à ces connaissances, des actions de conservation pourront être mises en place afin de maintenir les effectifs et/ou de favoriser le retour de l'espèce sur certains sites.

En effet, la population de Chouette effraie est actuellement en déclin. Plusieurs menaces pèsent sur cette espèce : perte de son habitat (intensification de l'agriculture, urbanisation), diminution des sites de nidification (fermeture des clochers contre les pigeons domestiques, rénovation du vieux bâti...), collisions dues au trafic routier...



## Qui peut participer et comment participer ?

Toute personne ayant connaissance de la présence de l'espèce peut participer à l'enquête.

Pour cela, il vous suffit de nous contacter pour nous transmettre vos observations récentes ou anciennes de chouette Effraie. Merci d'indiquer la localisation (commune, lieu-dit), la nature de vos observations (vue, entendue, trouvée morte, nichée, pelotes de réjection, plumes...), voire l'endroit précis où elle réside ou niche si vous le connaissez (mais attention, cet oiseau est sensible aux dérangements).

Suite à vos observations, si vous le souhaitez, vous pourrez recevoir des informations sur l'espèce et sur les moyens de favoriser sa présence.

*N'hésitez pas à nous faire part d'observations d'autres espèces fréquentant le bâti (colonies de chauve-souris, Chouette chevêche...)*

## Comment reconnaître l'Effraie des clochers ?

De taille équivalente à celle d'un Pigeon, elle arbore une face en forme de cœur. Les parties supérieures de son corps sont jaune roussâtre marbrées de gris et son ventre est blanc.

Ses expressions vocales, rarement mélodieuses, comprennent des ronflements, des chuintements, des grincements et des sifflements.

## Alimentation :

Son régime alimentaire, composé essentiellement de rongeurs, fait d'elle une alliée des agriculteurs et des jardiniers. Au cours d'une année, un couple d'Effraie qui se reproduit consomme en moyenne près de 5000 rongeurs sur son territoire. Comme tous les rapaces, elle ne digère pas les os et poils de ses proies. Elle les régurgite sous la forme de petites boules noirâtres appelées pelotes de réjection. Ces dernières, que l'on retrouve proches de son site de nidification ou de ses repaires, constituent des indices fiables de sa présence.

## Habitat :

Les milieux ouverts à proximité des habitations (vergers, jardins, champs...) sont ses terrains de chasse préférés et elle recherche dans les clochers, les granges, les pigeonniers, les greniers, les maisons abandonnées..., des sites adéquats de reproduction.

## Contact

### Coordinatrice enquête Effraie des clochers Premier plateau du Doubs

Sabrina CLEMENT

Courriel : [sb.clement@orange.fr](mailto:sb.clement@orange.fr)

### Ligue pour la protection des oiseaux de Franche Comté

Maison de l'environnement de Franche-Comté

7 rue Voirin - 25 000 Besançon

Téléphone : 03.81.50.43.10

Courriel : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

Site internet: <http://franche-comte.lpo.fr>



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
FRANCHE COMTÉ